



La coopération culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche : une institutionnalisation sans institution ?

Thomas Perrin

► To cite this version:

Thomas Perrin. La coopération culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche : une institutionnalisation sans institution ?. *Fédéralisme Régionalisme*, 2012, 12, <http://popups.ulg.ac.be/federalisme.htm>. halshs-00771007

HAL Id: halshs-00771007

<https://shs.hal.science/halshs-00771007>

Submitted on 9 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fédéralisme Régionalisme

--- Volume 12 : 2012 Varia ---

URL de cet article : <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=1132>

Thomas PERRIN

La coopération culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche : une institutionnalisation sans institution ?

Résumé

Cet article porte sur l'action culturelle transfrontalière dans l'eurorégion Nord-Transmanche. Cette organisation de coopération territoriale a associé, de 1991 à 2004, la région française du Nord-Pas-de-Calais au Comté anglais du Kent et aux trois régions belges : Région wallonne, Région flamande et Région de Bruxelles-Capitale. La dimension pionnière et historique de cette eurorégion, mais également le fait qu'elle n'a pas perduré, permettent d'illustrer à la fois les potentialités, limites et paradoxes de la mobilisation de la culture dans le contexte des organisations de coopération territoriale. Si le processus d'institutionnalisation de l'eurorégion en tant que telle est resté inachevé, l'espace Nord-Transmanche reste un espace de coopération dynamique, en particulier dans le domaine culturel et la référence eurorégionale reste significative pour de nombreux acteurs. Cet exemple interroge ainsi les enjeux et la réalité de la construction d'une Europe des territoires et de la culture, notamment par rapport aux discours institutionnels dont ces questions font généralement l'objet.

Table des matières

INTRODUCTION

1. UNE EURORÉGION PILOTE DANS UN ESPACE DE COOPÉRATION CULTURELLE

1.1. Historique et présentation

1.2. Une dynamique culturelle certaine

2. UNE EURORÉGION ÉPHÉMÈRE, UNE ACTION CULTURELLE EURORÉGIONALE... SANS L'EURORÉGION

2.1. Les aléas de l'eurorégion

2.2. Quelle action culturelle eurorégionale ?

CONCLUSION

INTRODUCTION

Depuis les débuts de la construction européenne, de nombreux échanges et projets culturels ont été mis en œuvre dans les territoires frontaliers de l'Europe, en majeure partie dans le cadre des eurorégions, terme générique désignant les diverses organisations de coopération transfrontalière entre autorités territoriales. Comme l'ensemble des dispositifs de coopération territoriale, l'action culturelle eurorégionale s'est surtout développée grâce aux financements de la politique régionale de l'Union européenne, notamment les programmes INTERREG. Lancés à partir des années 1990, ces programmes ont stimulé la création d'eurorégions et la mise en place de projets et d'actions qui en découlent, dont les actions culturelles.

Dans ce contexte, la culture est bien souvent mobilisée pour rapprocher les populations et faire émerger un sentiment d'appartenance à un destin commun, en s'appuyant parfois sur l'idée d'un capital patrimonial lié à une géohistoire partagée de part et d'autre de la frontière. En effet Stein Rokkan, dans son analyse des dynamiques de différenciation et de construction des États-nations en Europe de l'Ouest¹, a mis en évidence le maintien, notamment dans les zones frontalières et transfrontalières, de communautés culturelles périphériques et antérieures aux constructions étatiques. L'action culturelle eurorégionale est aussi un moyen de donner du sens et du «corps» à des organisations plutôt technocratiques et de promouvoir, à travers un marketing institutionnel des eurorégions basé sur l'action culturelle, le processus de construction européenne. Ainsi, les institutions européennes ont progressivement appliqué à l'échelle transfrontalière le discours sur la culture au service de l'unification et de l'intégration, où l'enjeu consiste à rapprocher le citoyen de la construction européenne à travers des coopérations financées en majorité par les fonds structurels et mettant en relation sociétés civiles, autorités territoriales, États et organisations européennes². Un tel discours met en jeu l'adéquation entre territoires institutionnels et territoires de projet, et soulève la question de la construction identitaire des territoires, où interagissent des éléments non seulement culturels, mais aussi fonctionnels et stratégiques, dans un contexte de coopération – et de compétition – territoriales accrues³.

Cet article s'intéresse au cas de l'eurorégion Nord-Transmanche qui a associé, de 1991 à 2004, la région française du Nord-Pas-de-Calais, le Comté anglais du Kent et les trois régions belges : Région wallonne, Région flamande et Région de Bruxelles-Capitale. Si la dénomination institutionnelle de cette organisation a été simplement «Eurorégion», celle d'«eurorégion Nord-Transmanche» permet de mieux la caractériser et d'éviter toute confusion avec d'autres eurorégions, à commencer par les autres coopérations et regroupements interterritoriaux parmi lesquels elle prend forme.

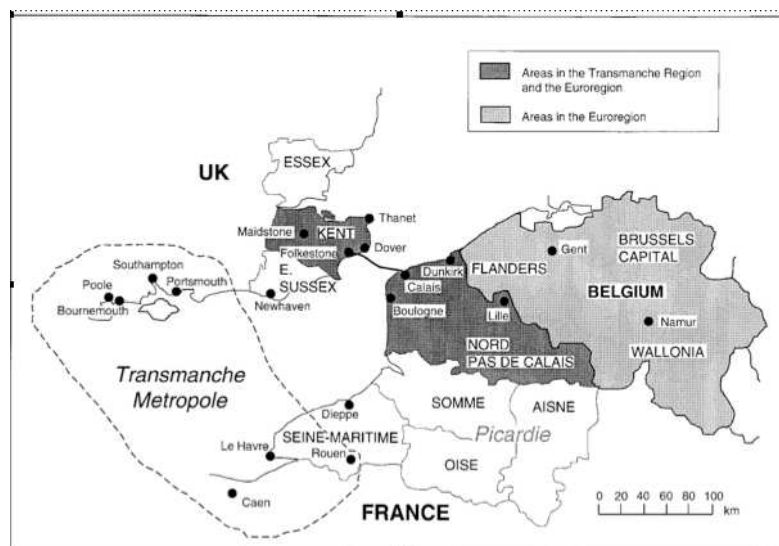
Illustration 1. Eurorégion Nord-Transmanche



Source : L'Eurorégion. *Études pour une Région* n° 1, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 1997

À l'échelle micro, cette eurorégion englobe la région Transmanche qui renvoie à la coopération entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais initiée à la fin des années 1980⁴. Elle est aussi distincte de la région Rives-Manche ou eurorégion East Sussex/Seine-Maritime/Somme qui, de 1994 à 1999, a constitué, aux côtés de la région Transmanche, une des deux zones de coopération du programme INTERREG franco-britannique⁵. Au sens large, les notions d'espace Transmanche ou espace Manche, d'obédience plus géographique, font référence à l'ensemble des territoires de part et d'autre de la Manche⁶. C'est également à cette même dimension macro-régionale que renvoie l'Arc Manche, à la fois espace géographique qui comprend l'ensemble des territoires français et britanniques de la Manche et organisation eurorégionale formée en 1995, dont la relance au début des années 2000 a amené à la création d'une Assemblée de l'Arc Manche⁷.

Illustration 2. Espaces et organisations de coopération Transmanche à la fin des années 1990



Source : CHURCH (R.), *op. cit.*, p. 468.

L'eurorégion Nord-Transmanche s'inscrit dans un contexte géopolitique et socio-économique parfois qualifié de «*Rust Belt européenne*»⁸. Cet espace a dû faire face aux problématiques de reconversion post-industrielle, de dégradations environnementales et de requalification urbaine. C'est d'ailleurs à l'initiative conjointe du Nord-Pas-de-Calais et de la Région wallonne qu'a été créée, en 1984, l'organisation représentative sectorielle des régions européennes de tradition industrielle (RETI) qui a œuvré en faveur de la prise en compte, par la politique régionale communautaire, des besoins spécifiques de ces espaces en transition.

Elle fait figure d'eurorégion historique, ayant été la première à se structurer à l'échelle interrégionale *stricto sensu*, par l'adoption du statut de Groupement européen d'intérêt économique (GEIE)⁹. De plus, la constitution de l'eurorégion a été motivée par un événement emblématique de la construction européenne : la construction du Tunnel sous la Manche. Cependant, l'intérêt de ce terrain de recherche découle aussi du fait que l'Eurorégion, sous cette forme institutionnelle, n'a pas perduré, ce qui apporte du relief supplémentaire à l'analyse en particulier concernant les liens entre action culturelle et construction de capacité institutionnelle et politique.

Bien que la culture ne fasse pas partie des domaines d'intervention du GEIE, cela n'a pas empêché l'émergence dans cet espace d'une dynamique de coopération culturelle transfrontalière. Même si c'est en grande partie le désintérêt progressif et le manque croissant d'implication de ses membres qui ont amené à l'échec du processus d'institutionnalisation et à la dissolution du GEIE, la faible dimension culturelle de l'eurorégion semble aussi y avoir contribué. Or, la référence eurorégionale perdure malgré cet échec institutionnel et on constate que c'est notamment le cas en matière d'action culturelle, quoiqu'à des échelles variables et selon différentes approches.

1. UNE EURORÉGION PILOTE DANS UN ESPACE DE COOPÉRATION CULTURELLE

1.1. Historique et présentation

Les raisons qui ont présidé à la création de l'eurorégion Nord-Transmanche sont particulièrement représentatives des principaux ressorts de la coopération eurorégionale :

- la question des infrastructures et notamment des transports dans l'aménagement fonctionnel du territoire ;
- l'appui financier de l'Union européenne par le développement des programmes de coopération territoriale ;
- la projection politique des autorités subétatiques, pour gagner en influence au sein de l'arène communautaire comme échelle intermédiaire de gouvernement.

Cette eurorégion a été créée au début des années 1990 et s'inscrit dans le cadre spatial et politique de la construction du Tunnel sous la Manche, annoncée à Lille le 20 janvier 1986 par Margaret Thatcher et François Mitterrand et actée en 1987 par un traité franco-britannique. Ce projet de grande envergure a ouvert de nouvelles perspectives de développement et d'aménagement pour les collectivités territoriales. À cet égard, l'eurorégion fait figure de « fille naturelle » de la matérialisation du Tunnel sous la Manche¹⁰.

C'est dans un tel contexte que l'eurorégion est devenue un espace d'expérimentation pour le volet coopération territoriale de la politique régionale communautaire, qui sera institutionnalisé par la suite à travers les programmes INTERREG : l'impulsion d'une dynamique eurorégionale fut le principal vecteur de la mise en place des programmes de coopération franco-britannique et franco-belge.

Enfin, les autorités territoriales se sont saisies du partenariat eurorégional non seulement dans l'idée de renforcer leur dynamisme économique, mais aussi comme une opportunité de monter en capacité politique. Les trois régions belges ont investi l'eurorégion alors qu'elles étaient prises dans un moment charnière du processus de fédéralisation de la Belgique, avec notamment les révisions constitutionnelles de 1988 et 1993 qui ont consacré la structure fédérale de l'État. La création de la région de Bruxelles-Capitale par exemple date de 1989. La région Nord-Pas-de-Calais a quant à elle trouvé dans cette coopération un moyen de se (re)positionner, via l'Eurotunnel et la Ligne à grande vitesse (LGV) Nord de l'Eurostar et du Thalys, au centre du triangle Londres-Bruxelles-Paris et face à la « région capitale » d'Île-de-France, dans un contexte de reconversion économique post-industrielle particulièrement douloureux. Ce positionnement de la région Nord-Pas-de-Calais est fortement lié à celui de sa capitale régionale Lille avec, à la même époque, le développement du nouveau quartier Euraille, porté par le maire Pierre Mauroy¹¹ qui avait suivi de près le dossier de la LGV quand il était à Matignon de 1981 à 1984. Ainsi, le refus par Pierre Mauroy d'adhérer à l'Association des villes à une heure de Paris a pu être interprété comme « révélatrice de l'option stratégique prise par la région Nord-Pas-de-Calais »¹². Au-delà de l'anecdote, c'est également à l'initiative de Mauroy, alors président de la communauté urbaine de Lille, que fut mise en place en 1991 la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT), organisation franco-belge articulée autour des villes de Lille, Courtrai et Tournai et associant le Grand Lille à quatre intercommunalités belges, dont deux flamandes et deux wallonnes¹³.

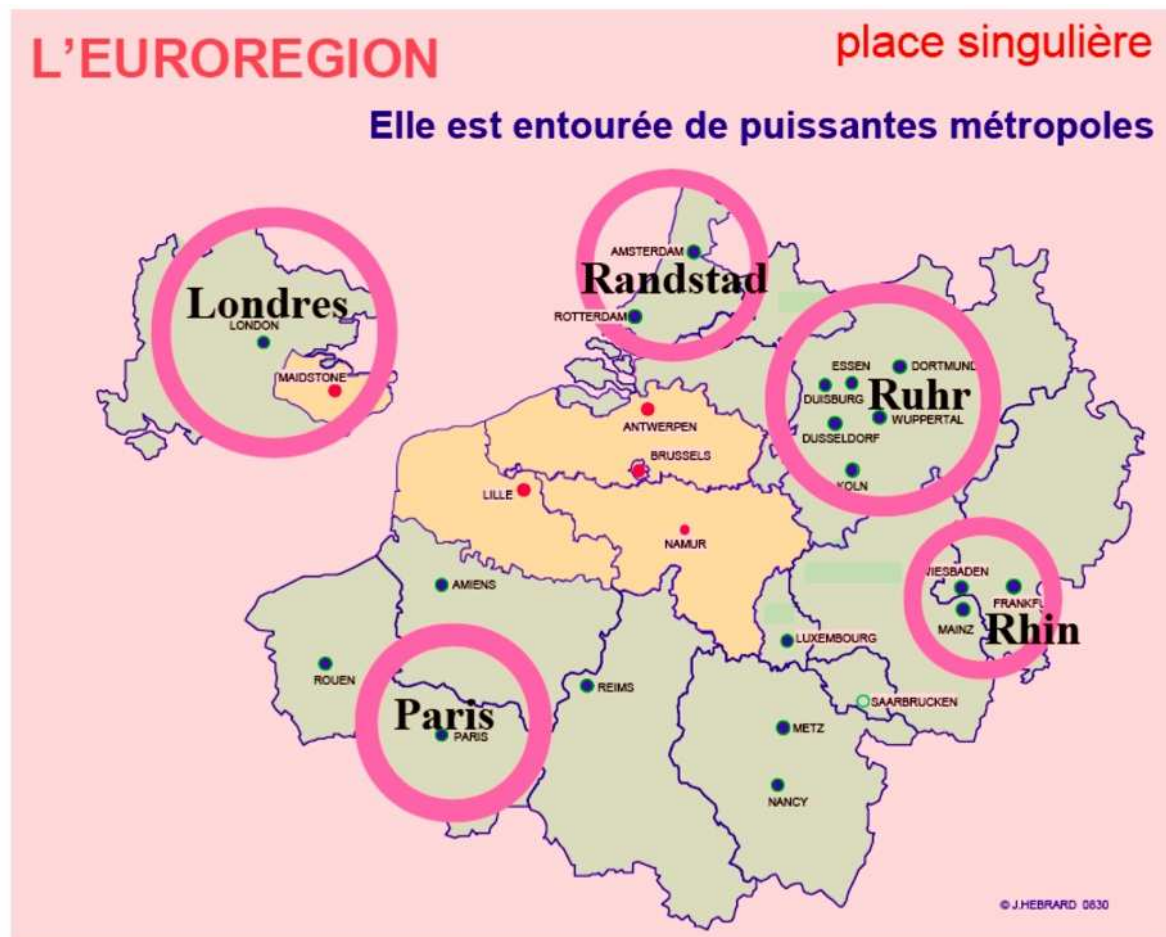
L'eurorégion trouve son origine dans le partenariat entre la région Nord-Pas-de-Calais et le *Kent County Council* en Angleterre, qui signent un protocole d'accord dès 1987, établissant la région Transmanche, à l'origine du premier programme INTERREG franco-britannique. Parallèlement, les coopérations se renforcent entre le Nord-Pas-de-Calais et les régions frontalières de Belgique à partir de 1989, avec la mise en place du Programme d'action et de coopération transfrontalière européen (PACTE) avec la Région wallonne et la signature d'une déclaration de coopération avec la Région flamande. Comme pour la coopération Transmanche, ces initiatives déboucheront sur différents programmes INTERREG. Ainsi, la région Nord-Pas-de-Calais a occupé une place centrale dans le développement de l'eurorégion, tant d'ailleurs d'un point de vue géographique qu'institutionnel : située à la charnière entre espace Transmanche et espace franco-belge, la région a aussi été la cheville ouvrière de la constitution de l'eurorégion¹⁴. En ce sens, la composition de la Commission européenne de cette époque – où l'on retrouvait les mêmes sensibilités politiques qu'au sein du conseil régional Nord-Pas-de-Calais – a pu représenter une fenêtre d'opportunité, ou tout au moins faciliter l'octroi de financements à travers les différents programmes communautaires mis en œuvre dans cette zone.

C'est par un accord signé le 21 juin 1991, à Maidstone dans le Kent, que les trois régions belges rejoignent le partenariat Transmanche entre Kent et Nord-Pas-de-Calais. Rapidement, le partenariat se structure avec l'adoption, l'année suivante, d'un statut juridique pour l'eurorégion « Nord-Transmanche » ainsi constituée, sous la forme d'un GEIE basé à Bruxelles et simplement dénommé « Eurorégion ». L'eurorégion fut la première entité publique à adopter ce statut du droit communautaire destiné à l'origine aux entreprises et partenariats d'ordre plutôt économique. Les statuts du GEIE définissaient le système de gouvernance de la structure, où l'on retrouve un conseil politique – le conseil des membres – avec une présidence tournante ; un conseil de direction et d'administration, le conseil de gérance ; un secrétariat technique et des commissions thématiques portant sur les cinq axes de travail définis pour l'eurorégion :

- coopération technologique, industrielle et le développement économique conjoint : création d'une banque de données sur les nouvelles technologies appliquées dans l'entreprise ;
- aménagement du territoire lié aux grandes infrastructures nord-européennes, ferroviaires, routières, portuaires et fluviales : publication de documents et rapports de prospective et de planification stratégique ;
- approche de la gestion de l'eau, de l'air, des sols et des espaces naturels terrestres, littoraux, maritimes et les économies d'énergie : adoption d'une charte de l'environnement, association en 1996 du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique), pour former le Parc naturel transfrontalier du Hainaut ;
- coopération des administrations régionales par l'échange des cadres, experts et stagiaires ;
- promotion de l'image de marque de l'eurorégion : réalisation d'un annuaire statistique de l'eurorégion, organisation de Forums de l'eurorégion en 1996 et 1999, Forum des conseils économiques et sociaux régionaux en 2000.

Un des grands projets de l'eurorégion fut en 1999-2000 le programme SPACE – *Spatial Planning and Cities of the Euroregion* – financé à 50% par le programme INTERREG II, volet C coopération transnationale, zone Aires des métropoles du nord-ouest. Ce programme posait notamment la question des articulations entre l'eurorégion et les quatre mégapoles qui l'entourent : Paris, Londres, la *Randstad* hollandaise et la *Ruhr* en Allemagne.

Illustration 3. L'eurorégion : un carrefour entre les grandes métropoles européennes



Source : MANEVEAU (R.), *op.cit.*, p. 8.

Le programme SPACE s'est décliné en cinq volets, portés chacun par une des régions membres : transport, aménagement du territoire, tourisme, environnement, économie. Ce programme couvrait donc l'ensemble des champs d'intervention de l'eurorégion, à tel point que l'on peut estimer que pendant deux ans, il se substitua au fonctionnement du partenariat eurorégional¹⁵. Ceci étant, on voit bien là que l'action culturelle n'a pas fait partie des domaines d'intervention prioritaires de l'eurorégion. Le choix du statut de GEIE illustre d'ailleurs la volonté de privilégier la nature économique du partenariat. *EuresChannel* est par exemple la première région frontalière EURES à avoir été créée, en 1991, entre le Nord-Pas-de-Calais et les provinces belges du Hainaut et de Flandre occidentale, rejoints par le Kent en 1992¹⁶.

Cependant, dès le deuxième Forum de l'eurorégion à Lille en 1999, le discours de Michel Delebarre, alors président de la région Nord-Pas-de-Calais, illustre une volonté de donner à la culture une place importante dans l'eurorégion pour insuffler une nouvelle dynamique à un partenariat qui semble trop éloigné des préoccupations et du quotidien des citoyens de ce territoire :

«Michel Delebarre, président de la Région Nord-Pas-de-Calais, traduisait le souhait général des participants de voir cette entité devenir «plus concrète», soulignant par ailleurs «la difficulté d'être eurorégional» [...] les protagonistes de l'Eurorégion apparaissent aujourd'hui conscients de la nécessité de devenir plus lisibles pour les 16 millions d'habitants qui vivent sur cet ensemble rassemblant 4,5 % de la population de l'Union européenne sur seulement 2 % de son territoire. Sans pour autant interrompre les réflexions relatives à l'aménagement du territoire, il s'agit de passer à la vitesse supérieure et de concrétiser des projets dans les domaines économique et culturel pour que les citoyens, les entreprises et les collectivités locales deviennent effectivement concernés par une appartenance qui, pour l'heure, demeure plutôt floue»¹⁷.

Un tel positionnement montre que la coopération culturelle apparaît comme une composante nécessaire pour approfondir et renforcer le partenariat et pour favoriser « l'intériorisation » de l'Eurorégion, son incorporation au vécu de chacun, étape clé des processus d'institutionnalisation¹⁸. Or déjà à cette époque une dynamique culturelle transfrontalière est à l'œuvre dans l'espace Nord-Transmanche, bien que développée en dehors du partenariat eurorégional institutionnel.

1.2. Une dynamique culturelle certaine

À plusieurs reprises les membres de l'eurorégion tiennent à souligner l'identité culturelle commune issue de l'histoire de cet espace, rejoignant en cela une option somme toute très classique pour ce genre d'organisation. Le logo adopté pour l'eurorégion prend la forme d'une «empreinte éphémère (*ephemeral stamp*)» sans délimitation précise, suggérant que l'eurorégion «se fonde sur l'existence d'identités culturelles et historiques similaires plutôt que sur les frontières administratives interétatiques existantes»¹⁹.

Illustration 4. Le logo de l'eurorégion : une empreinte éphémère ?



Source : *L'Eurorégion. Études pour une Région* n° 1, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 1997.

Dans une étude officielle de promotion de l'eurorégion²⁰, les auteurs soulignent que ces territoires et populations se sont à plusieurs reprises retrouvés, quoique sous des configurations fluctuantes, unis sous la même souveraineté et dans une entité territoriale commune des «Pays-Bas»²¹, notamment entre le XIV^e et le XVIII^e siècles, à commencer par les Pays-Bas bourguignons²², dont Lille et Bruxelles sont parmi les capitales.

«Centralisation personnelle et institutionnelle n'impliquent pas forcément construction de l'État autour d'une capitale. Les ducs Valois de Bourgogne rassemblent des terres et créent des organes administratifs nouveaux. Il y a bien centralisation. Mais le duc et son entourage ne séjournent jamais plus de trois semaines en un même lieu. Et si la Chambre des Comptes est fixée à Lille, le Parlement créé par Charles le Téméraire s'installe à Malines»²³.

Cette époque est également marquée par l'émergence d'une école flamande de peinture. Plusieurs villes de cet espace – Anvers, Bruxelles, Bruges, Tournai ou encore Gand – deviennent les foyers d'une intense activité artistique, liée à la prospérité économique florissante du duché de Bourgogne, dont les souverains protègent et soutiennent les arts et lettres. Les Pays-Bas bourguignons deviennent ensuite possessions des Habsbourg, dans le cadre du Saint-Empire romain germanique, puis sont rattachés à la Couronne d'Espagne en tant que Pays-Bas espagnols, jusqu'à ce que sous le règne de Louis XIV presque l'ensemble du territoire du Nord-Pas-de-Calais revienne au royaume de France. Parallèlement, le Calaisais fait partie du royaume d'Angleterre pendant plus de deux siècles, de 1347 à 1558.

Sur le plan socio-économique, ces régions ont dès le Moyen Âge été au cœur d'une des principales zones européennes d'activité économique, avec les foires et villes drapières de l'Europe du Nord-Ouest, dont par exemple Lille, Bruges, Gand, puis, ensuite, lorsque le triangle Amsterdam-Paris-Londres a constitué la plaque tournante du capitalisme marchand. À partir de la fin du XVIII^e siècle, le destin commun de l'eurorégion se scelle autour de trois piliers industriels : la mine, la métallurgie et sidérurgie, le textile. La sortie de cette phase mono-industrielle est particulièrement douloureuse.

Là encore la région Nord-Pas-de-Calais, tout comme elle fait figure de cheville ouvrière de l'eurorégion, s'est illustrée comme une pionnière de l'investissement culturel au service du développement, de la reconversion et de la requalification d'un territoire en crise économique et industrielle.

«Troisième région française par le peuplement, le Nord-Pas-de-Calais fut aussi la plus durement touchée par les deux guerres mondiales et la plus affectée par la désindustrialisation dans le dernier quart du XX^e siècle [...]. Cette situation inspira le pari des élus. Retournant la logique de mécénat qui fit la gloire de l'ancienne Flandre, ils misèrent sur le développement des arts et de la culture pour stimuler l'activité économique, à commencer par le tourisme et les services. Il s'agissait de dissiper les fumées pour révéler un patrimoine historique et des sites naturels, d'entretenir les mémoires au profit de nouveaux projets, de rendre la fierté aux salariés et la confiance aux entrepreneurs en favorisant la création et l'innovation»²⁴.

La culture a favorisé la transition économique de ce territoire, notamment en renouvelant son image et en renforçant son attractivité, même si tout n'a pas été que réussite et si institutionnellement parlant, cela est tout autant dû à l'action du conseil régional qu'à celui des autres collectivités, au premier plan desquelles la ville de Lille.

Au-delà des considérations d'ordre historico-patrimonial qui, si elles restent essentielles pour comprendre les évolutions sociales des territoires, peuvent être l'objet d'instrumentalisation à des fins de légitimation politique, on constate que les interactions culturelles et identitaires s'illustrent par les échanges et contacts entre populations, notamment à la frontière franco-belge, d'autant plus qu'elle est physiquement quasi-imperceptible. Bien entendu, cet état de fait n'a pas signalé une disparation de la frontière, mais bien plutôt sa reconfiguration, surtout dans le domaine des perceptions et représentations²⁵. Une journaliste rappelle, dès 1993, que la tradition d'échanges entre le Nord de la France et la Belgique est longue, tant sur le plan économique que culturel :

«Depuis longtemps les Français peuvent payer en francs français en Belgique», remarque Jean-Luc Pollet, directeur du cabinet de recrutement Courtaud. Et les Belges représentent 50 % du chiffre d'affaires des boutiques de luxe à Lille. Les musées et théâtres lillois sont aussi largement fréquentés par les Belges. Et les Français vont régulièrement faire la fête de l'autre côté de la frontière [...]. Les trois quarts des Nordistes ont un ascendant belge, et la moitié des Belges un ascendant français», ajoute Alexandre Pirierras, chargé de mission au conseil régional»²⁶.

Le directeur des Affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais souligne quant à lui, lors d'un colloque tenu à Lille en 1996 sur

les réseaux culturels européens, le rôle qu'ont à jouer les relations culturelles dans cet espace :

«Ce ne sont pas les institutions qui fondent l'eurorégion mais ce sont les artistes et le public et, si l'on se pose la question en ce sens, il m'apparaît que l'on a pas besoin de compétences institutionnelles et juridiques, mais bien plutôt d'une vraie mission de coordination et de coopération»²⁷.

Ainsi, bien que l'action culturelle ait été absente des activités développées par l'eurorégion, force est de constater que la coopération culturelle s'est néanmoins développée dans cet espace, mais à d'autres échelles.

Parmi les travaux réalisés pour la COPIT à la fin des années 1990, un inventaire de la coopération culturelle au sein de la métropole franco-belge²⁸ signale que cette coopération a connu des expériences fondatrices dans les années 1980, avec par exemple le festival Frontières dès 1984 entre Lille, le Hainaut français et belge, la Flandre belge. L'étude recense aussi une dizaine de réseaux et une dizaine de médias volontairement transfrontaliers, et près d'une trentaine de structures associatives et festivals, engagés dans de véritables échanges transfrontaliers. Parmi ces derniers, une vingtaine sont tournées non seulement vers la métropole transfrontalière, mais aussi vers le reste de l'eurorégion. Cependant, l'idée d'eurorégion institutionnelle apparaît plutôt floue, et en tout état de cause on ne répertorie «aucun projet culturel spécifiquement et totalement eurorégional»²⁹. Les axes territoriaux privilégiés de coopération sont :

- entre Hainaut belge et français ;
- entre Pays dunkerquois et Kent ;
- Lille avec la Flandre belge : Courtrai, mais aussi Gand ;
- Villeneuve d'Ascq ou Lille avec Tournai ;
- Roubaix-Tourcoing-Wattrelos avec Mouscron, autant qu'avec Courtrai, Avelgem ;
- Lille métropole – Zuid-West-Vlaanderen ;
- Lille, Villeneuve d'Ascq et Courtrai avec le reste de l'Europe.

Au niveau des acteurs de terrain et opérateurs culturels, plusieurs structures ont développé des échanges et partenariats, principalement avec l'appui des programmes INTERREG :

- Création, en 1990, du magazine DDO-Doigt Dans l'œil : Trimestriel de la création contemporaine de l'eurorégion Nord.
- Partenariats, dès la première génération des programmes INTERREG, voire avant au milieu des années 1980, entre La Rose des Vents, scène nationale de Villeneuve d'Ascq et les maisons de la Culture de Courtrai et de Tournai. En 2008, ces structures ont mis sur pied le festival NEXT, «le premier festival qui se moque des frontières».
- Création, en 1999, de la Maison du Néerlandais à Bailleul afin de promouvoir l'apprentissage de cette langue et de constituer un centre de ressources.
- Nombreux partenariats, depuis 15 ans, entre le Centre dramatique hainuyer – qui fédère les maisons de la culture de Charleroi, La Louvière, Mons et Tournai – et Le Manège, scène nationale de Maubeuge. En 2002, le Manège de Mons voit le jour et le rapprochement s'intensifie entre les structures, faisant du Manège Mons-Maubeuge une des premières scènes transfrontalières et de création et de diffusion, à dimension pluridisciplinaire.
- Partenariats, à partir de 1999, entre la Compagnie Jean-Marc Chotteau de Tourcoing et le Centre culturel de Mouscron pour créer en 2008 La Virgule, Centre transfrontalier de création théâtrale.
- Réseau des places fortes du triangle Londres-Lille-Bruges, fruit d'un partenariat entre 19 villes du Kent, de la Côte d'Opale et de la Flandre occidentale.
- Route du patrimoine maritime de la région Transmanche entre les régions de Medway, du Kent et du Nord-Pas-de-Calais. La partie britannique de cette route part de Brighton, via Hastings, Winchelsea et Rye dans le Sussex, puis s'étend de Folkestone à Ramsgate via Douvres, tournant vers l'Ouest à travers Whitstable, Faversham, Chatham et Rochester, avant d'arriver à Gravesend. La partie française s'étend quant à elle sur toute la côte du Nord-Pas-de-Calais, de Dunkerque au Nord à Cayeux-sur-Mer au sud.
- Partenariats développés par Danse à Lille, centre de développement chorégraphie Roubaix-Nord-Pas-de-Calais, pour l'organisation des Repérages, rencontres internationales de la jeune chorégraphie : en 2010 par exemple le festival est coorganisé avec Charleroi/Danse, centre chorégraphique de la Communauté française de Belgique.
- Coopération entre le musée d'Art moderne de Villeneuve d'Ascq et le musée des Arts contemporains de la Communauté française de Belgique à Hornu.
- Coopération dans le secteur du cirque, entre le Prato de Lille et la maison de la Culture de Tournai : projet «Circulons !» en 2003, puis développement depuis 2007 du Plôt, Pôle cirque transfrontalier Lille Tournai.

Ainsi, l'action culturelle transfrontalière s'est particulièrement développée à une échelle métropolitaine, avec Lille comme ville centre. C'est d'ailleurs dans le cadre de la COPIT que furent lancées des études et travaux sur la coopération culturelle transfrontalière. En 2004, Lille donne à son titre de capitale européenne de la culture une dimension eurorégionale. Le ton eurorégional est donné dès l'ouverture de Lille 2004, avec un concert de l'Orchestre national de Lille accompagné de chorales anglaise et belge... devant la Gare de Lille-Flandres, soulignant le rôle des transports dans la formation de cette eurorégion. Lille est ainsi une des premières capitales culturelles à développer une telle dimension, avec cinq communes belges conventionnées pour la programmation d'événements. Parmi les douze Maisons folies, dispositif phare de Lille 2004 qui consistait à créer des centres culturels alternatifs dans des lieux réhabilités, trois ont été ouvertes en Belgique à Tournai, Courtrai et Mons. Environ un quart de la programmation s'est déroulé sur le territoire belge, associant une dizaine de communes. Cette année culturelle a aussi constitué un jalon important de la «réinvention» et de la requalification culturelles du territoire du Nord-Pas-de-Calais et le conseil régional a piloté plusieurs événements de l'année culturelle : exposition d'égyptologie à Boulogne-sur-Mer, expositions d'œuvres des musées nationaux dans les beffrois de certaines villes, tournées musicale et lyrique en région. En 2007, la région a d'ailleurs mis en place l'opération «capitale régionale de la culture», inaugurée par Valenciennes. Le succès de cette capitale culturelle, citée en exemple de réussite³⁰, a débordé au-delà de 2004. La maire de Lille Martine Aubry et son équipe municipale ont souhaité conserver la dynamique et les bénéfices d'un usage «bien senti» de la ressource culturelle, à travers le dispositif *Lille3000 – le voyage continue* qui a pour fonction d'organiser régulièrement des événements culturels d'ampleur européenne et internationale sur Lille et l'eurométropole : Bombaysers de Lille en 2006, exposition itinérante Futurotextiles en 2008, Europe XXL en 2009, pavillon Lille Europe à Shanghaï en 2010.

La dynamique culturelle transfrontalière Nord-Transmanche s'est donc déployée à une échelle distincte de celle du GEIE Eurorégion, tant du point de vue géographique qu'institutionnel : les actions et coopérations culturelles marquent avant tout l'espace franco-belge et la dimension transmanche est quasiment absente. De plus, elles s'établissent dans un

périmètre plus intermétropolitain qu'interrégional, et ne sont pas du ressort du GEIE. Or, si l'eurorégion *stricto sensu*, faiblement impliquée en matière de coopération culturelle, n'a de toute façon pas perduré, on constate la subsistance de dynamiques et de dispositifs culturels à l'échelle eurorégionale, et qui se revendiquent comme tels.

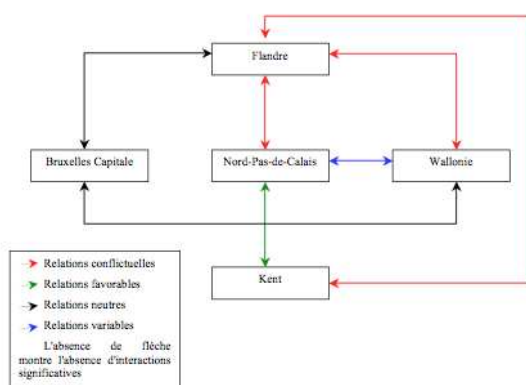
2. UNE EURORÉGION ÉPHÉMÈRE, UNE ACTION CULTURELLE EURORÉGIONALE... SANS L'EURORÉGION

2. 1. Les aléas de l'eurorégion

Alors qu'elle apparaissait comme une initiative novatrice d'interrégionalité, parallèle à l'avènement des programmes communautaires de coopération, l'eurorégion Nord-Transmanche n'a pas duré et a révélé un processus d'institutionnalisation manqué, à cause notamment de la complexité des relations et des rapports de force au sein de cette organisation³¹. Les acteurs n'ont pas atteint l'équilibre entre pouvoirs et intérêts conflictuels et de ce fait l'Eurorégion n'a pas acquis l'autonomie et la stabilité nécessaires à sa « naissance » institutionnelle³².

Les intérêts des membres ont commencé à diverger dès l'élargissement de la région Transmanche aux régions belges en 1991, auquel le Kent n'était pas favorable. Alors que ses responsables politiques voyaient dans le partenariat un intérêt avant tout économique pour leur territoire, la Flandre leur apparaissait comme un concurrent structurel. L'accord Transmanche avec le Nord-Pas-de-Calais ne fut d'ailleurs pas reconduit en 1992, année où presque tous les exécutifs régionaux furent renouvelés, à l'exception de la région de Bruxelles-Capitale. La scission entre Nord et Transmanche – alors même que le Tunnel sous la Manche a été livré en 1993 – a été renforcée par une orientation plus « continentaliste » des nouvelles autorités du Nord-Pas-de-Calais, les plus aptes pourtant à faire le lien entre le Kent et les régions belges. Elle s'est de plus doublée de tensions entre les parties continentales de l'eurorégion : entre Nord-Pas-de-Calais et Flandre d'une part, entre régions belges d'autre part. L'eurorégion a également souffert du manque d'implication de deux régions qui auraient pu pourtant contribuer à la faire monter en puissance. La région Bruxelles-Capitale, la seule qui soit vraiment d'envergure internationale et de plus siège politique de l'Union européenne, et la Flandre, possédant une économie motrice dans la zone Londres-Paris-Bruxelles, se sont impliquées dans d'autres dispositifs de coopération plus proches de leurs intérêts : Réseau des Régions et Villes Capitales, Conférence des régions européennes à pouvoir législatif (REGLEG) par exemple.

Illustration 5. Sociogramme des rapports entre les membres de l'eurorégion



Source : MANEVEAU (R.), *op.cit.*, p. 55.

Le programme SPACE constitue un des « derniers sursauts de l'eurorégion institutionnelle »³³ et quand il s'achève, il laisse l'eurorégion « orpheline ». Plutôt que de trouver une nouvelle fonction au partenariat eurorégional, les acteurs ont opéré une transition en se mobilisant sur les programmes INTERREG 2000-2006. Le Nord-Pas-de-Calais, acteur pourtant central pour le fonctionnement de l'eurorégion, se concentre sur l'obtention du secrétariat commun des programmes du volet B Nord-Ouest de l'Europe et volet C zone Ouest. On assiste ainsi au dénouement d'une compétition entre deux processus d'institutionnalisation, où l'eurorégion, après avoir été dans un premier temps dépassée par le programme SPACE, apparaît au final remplacée par les programmes INTERREG.

« En 2004, après le règlement de difficultés financières avérées, le directeur du conseil de gérance de l'époque, directeur des Affaires européennes du conseil régional du NPDC (Nord-Pas-de-Calais), clôturait les comptes du GEIE 'eurorégion', et ce faisant signalait la fin de la structure de coopération entre les cinq régions »³⁴.

De plus, l'eurorégion semble avoir manqué d'identité institutionnelle, notamment en raison de son faible ancrage parmi les acteurs de la société civile, au-delà des cercles d'experts et de spécialistes de la coopération européenne, de géographie ou d'aménagement. Lors du Forum eurorégional de décembre 2000, qui cherche à relancer le partenariat, le président du conseil économique et social du Nord-Pas-de-Calais regrette que l'eurorégion cherche sa voie depuis dix ans sans la trouver. Il constate et qu'« à ce jour, pour la plupart de ses habitants, l'eurorégion est soit totalement inconnue, soit un ensemble vide de contenu »³⁵. L'eurorégion Nord-Transmanche apparaît ainsi comme un exemple à la fois des possibilités et des limites de l'institutionnalisation des eurorégions. Toutefois, si le GEIE n'existe plus, cela n'a en rien empêché la coopération de continuer à se développer, quoique sous des formes différentes. La coopération a dévié d'un partenariat interrégional tri-national à un partenariat métropolitain binational.

La région Nord-Pas-de-Calais présente, sur son site institutionnel, le Kent, la Flandre et la Wallonie parmi ses partenaires historiques de coopération transfrontalière et indique que celle-ci se trouve renforcée par la création de deux Groupements européens de coopération territoriale (GECT)³⁶ franco-belges, dans lesquels États et régions sont associés : l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai créée en 2008, le groupement West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, officiellement lancé à Bruges en avril 2009³⁷. Ces deux structures sont d'ailleurs les héritières d'organisations informelles : d'une part la COPIT déjà évoquée, d'autre part la Plate-forme West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, créée en 2005. En ce qui concerne la région Transmanche qui s'était dissoute dans l'eurorégion, les coopérations se sont maintenues avec le programme INTERREG.

Le Nord-Pas-de-Calais reste une région proactive en matière de coopération territoriale. Pour la programmation 2007-2013, elle est autorité de gestion de trois programmes communautaires et elle est à ce titre l'autorité de gestion la plus importante d'Europe. Forte de cette expérience, la région a mis sur pied un Institut européen pour la coopération territoriale, qui se veut un pôle de référence en la matière, à la fois centre de réflexion, de formation et de promotion des

bonnes pratiques, ouvert sur l'ensemble des territoires et acteurs de l'Union.

En ce qui concerne la coopération culturelle, si celle-ci s'est développée parallèlement mais en dehors du cadre institutionnel de l'eurorégion, c'est notamment – mais pas seulement – dans le domaine culturel que plusieurs projets et dispositifs continuent de s'inscrire dans un cadre eurorégional, montrant par là que l'eurorégion n'a pas seulement été une coquille vide, mais aussi peut-être d'une certaine manière un «terrain fertile»³⁸.

2.2. Quelle action culturelle eurorégionale ?

Malgré son échec sur le plan institutionnel, force est de constater que la référence «eurorégion» perdure pour de nombreux projets et dispositifs³⁹, dont plusieurs sont le fait d'initiatives civiles⁴⁰, ce qui n'est pas sans paradoxe vu que le processus d'institutionnalisation a buté justement sur le rapprochement et la légitimation auprès de populations et acteurs socio-économiques. «Si la notion d'eurorégion institutionnelle a fait long feu, l'idée d'eurorégion semble avoir progressé au sein de la société civile»⁴¹. ON constate aussi des «rémanences cognitives»⁴² de l'eurorégion dans différents travaux et activités d'opérateurs publics pour la plupart : direction régionale de l'Équipement, INSEE, syndicat mixte de la Côte d'Opale, région et préfecture de région Nord-Pas-de-Calais, Région wallonne. Ainsi, de telles rémanences sont le fait non seulement d'acteurs civils, mais également des autorités publiques, dont certaines ont été membres de l'eurorégion. On retrouve, dans le secteur culturel, cette double dimension.

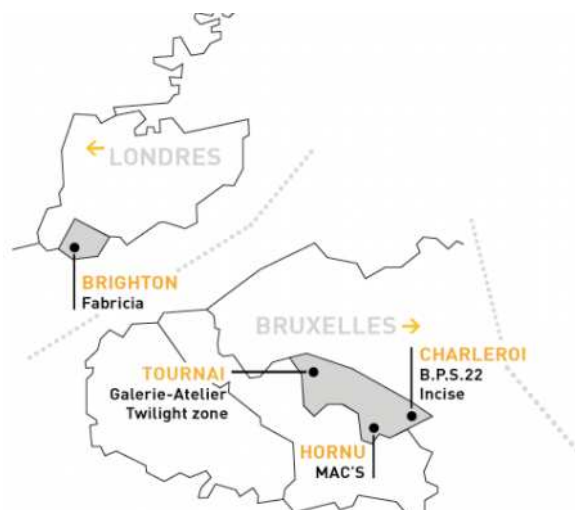
La région Nord-Pas-de-Calais a mis en place, au sein de son service culturel, une mission «Coopération culturelle eurorégionale et internationale» dirigée par Donato Giuliani dont l'engagement de longue date dans la coopération et les réseaux culturels européens est certainement pour beaucoup dans la mise en place de cette stratégie eurorégionale⁴³. Cette mission a initié la plate-forme eurorégionale d'ingénierie culturelle LEAD : *Linked Euroregion Arts Development*, développée depuis 2005 en partenariat entre le *Kent County Council*, la Communauté française de Belgique (Fondation Marcel Hicter) et la province de Flandre occidentale, et financée par le programme INTERREG. LEAD regroupe en réalité deux projets, un pour chaque programme INTERREG concerné : franco-britannique d'une part, franco-belge de l'autre. Le Nord-Pas-de-Calais est, dans les deux cas, chef de file. De manière globale, ce projet vise à approfondir et à structurer la coopération culturelle entre les partenaires. Un des principaux outils pour cela est le portail culturel eurorégional qui fait office de pôle d'échanges et d'information, de centre de ressources et d'outil de mise en réseau des acteurs⁴⁴. Des bourses de mobilité et appels à projets eurorégionaux sont également proposés dans le cadre de ce dispositif, ainsi que l'organisation de rencontres, colloques et formations.

Cette plate-forme culturelle contribue à une réhabilitation de l'échelle eurorégionale par la culture, ou tout au moins à travers l'idée de mener une action culturelle eurorégionale. C'est en tous les cas un outil assez innovant dont l'avantage vient de ce qu'il reste souple et près des acteurs de terrain. Ceci étant, la région souhaite étendre le projet à d'autres régions partenaires, comme par exemple la voïvodie de Silésie en Pologne. C'est dans cette optique que la région développe le projet Tool Quizz, dans le cadre du programme INTERREG IV C, dont elle est d'ailleurs autorité de gestion. Tool Quizz a pour objectif de former un réseau culturel interrégional à l'échelle de l'Union européenne et de renforcer la place de la culture et du secteur créatif dans l'économie de la connaissance.

Parallèlement à l'action du conseil régional, plusieurs autres dispositifs témoignent d'une dynamique culturelle eurorégionale, ou tout au moins d'une référence eurorégionale dans les cadres d'action, parmi lesquels :

- Le réseau 50° nord : Réseau d'art contemporain du Nord-Pas-de-Calais et de l'eurorégion Nord. Cette association basée à Maubeuge fédère près de 30 structures entre le Nord-Pas-de-Calais, le Sussex (Brighton) et la Wallonie. Il édite une revue.
- Plusieurs dispositifs d'information :
 - *Scènes du Nord*, présenté comme le «site d'information sur les événements, programmations et agendas culturels de l'eurorégion Nord»⁴⁵.
 - L'hebdomadaire *Autrement Dit*, proposant des informations économiques et touristiques eurorégionales sur la zone Nord Pas-de-Calais, Picardie, Wallonie, Kent et qui a racheté en 2003 le magazine culturel gratuit *Sortir Lille Eurorégion*⁴⁶.
 - Le décrochage eurorégional de France 3 Nord, à travers le réseau TREND : Télévisions régionales de l'eurorégion Nord-Ouest Digitales. L'association TREND, basée à Bruxelles, regroupe autour de France 3 Nord-Pas-de-Calais-Picardie les chaînes belges Télé Bruxelles, No Télé (Tournai), Télé Mons Borinage, Antwerpse Televisie (ATV, Anvers). Par ailleurs, France 3 Nord-Pas-de-Calais entretient des relations suivies avec la chaîne anglaise *ITV Meridian* qui couvre le Kent et le Sussex, et a des contacts avec la *BBC South East*.
- L'organisation en 2009 d'un *Euroregional Music Meeting* à Lille, par les réseaux de musiques actuelles Raoul (Nord-Pas-de-Calais), Clubcircuit (Communauté flamande de Belgique) et Club Plasma (Communauté française de Belgique) : deux jours de rencontres et débats sur l'évolution et la place des musiques actuelles dans l'Union européenne, les programmes de mobilité et de coopération, l'agenda de la Commission en la matière.

Illustration 6. Les membres du réseau 50° dans l'eurorégion



Source : <http://www.50degresnord.net> (consulté le 02/11/12).

- Le projet scientifique du Louvre-Lens, implantation du Louvre hors les murs ouverte fin 2012. Des coopérations sont prévues avec le duo déjà existant du MAM de Villeneuve d'Ascq et du MAC Grand-Hornu, ainsi qu'avec d'autres musées tels que le Musée Groeninge à Bruges, le musée des Beaux-Arts de Gand et le musée royal des Beaux-Arts d'Anvers. Sont aussi évoqués des réseaux de collaboration avec Londres, Cologne et Paris, ou encore avec des institutions de formation comme le Fresnoy de Tourcoing, l'école P.A.R.T.S., école chorégraphique d'Anne Teresa De Keersmaeker à Bruxelles, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth à Waterloo, le ZKM, *Zentrum für Kunst und Medientechnologie* de Karlsruhe, la Fondation Royaumont, ou encore le Centre d'arts Appel d'Amsterdam.

L'action culturelle est également présentée comme un domaine d'intervention important pour les membres du GECT Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai. À la suite des travaux menés par la COPIT, le conseil de développement de la communauté urbaine de Lille Métropole s'est saisi du thème de la culture avec une réflexion à l'échelle transfrontalière, et a produit en 2010 un diagnostic et des propositions d'action⁴⁷. Cela confirme la tendance à une métropolisation de la coopération eurorégionale alors que, comme on l'a vu, les principales structures de coopérations qui ont succédé à l'expérience du GEIE eurorégion sont deux GECT intermétropolitains. Or, on utilise dans ces travaux le terme de coopération eurorégionale, quoique parallèlement au projet de mettre en place un «Syndicat d'initiatives culturelles eurométropolitaines». Le projet de la ville belge de Mons, pour son année de capitale culturelle en 2015, se donne lui aussi une dimension eurométropolitaine, avec des partenaires dans les deux communautés belges et en France, notamment à Lille, Valenciennes, Maubeuge et Charlevilles-Mézières.

CONCLUSION

De par sa dimension historique et son caractère particulier «d'action culturelle eurorégionale sans Eurorégion», le cas de l'eurorégion Nord-Transmanche illustre à la fois les potentialités, limites et paradoxes d'une telle action.

Sur le plan du contenu et du référentiel d'action publique, cet exemple illustre les interactions entre les identités fonctionnelle, institutionnelle et culturelle des territoires. Si l'espace transfrontalier franco-belge paraît bien intégré en matière de flux des populations ou de coopération politique, il n'est pas exempt de divergences socio-économiques ou culturelles. Les constats tirés de l'échec du processus d'institutionnalisation de l'eurorégion montre l'importance de combiner les différentes dimensions identitaires des territoires, dont la dimension culturelle.

En effet cet exemple souligne la fonction que peut revêtir l'action culturelle pour incarner, et par là même légitimer, de telles organisations. On voit aussi que cette fonction ne se limite pas à une instrumentalisation de la culture à des fins de marketing institutionnel. Si certains discours ont pu présenter l'eurorégion Nord-Transmanche comme une communauté culturelle, une communauté de destin, cela n'a pas favorisé la durabilité du projet, car de tels discours n'ont pas été relayés par des actes envers les populations. Cependant, l'Eurorégion est toujours présentée, sur le site de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, dans les termes suivants, sans autres précisions quant à son devenir institutionnel : «L'Eurorégion travaille sur de grands enjeux comme le renforcement de la coopération transfrontalière par la langue mais aussi la culture ou l'art»⁴⁸.

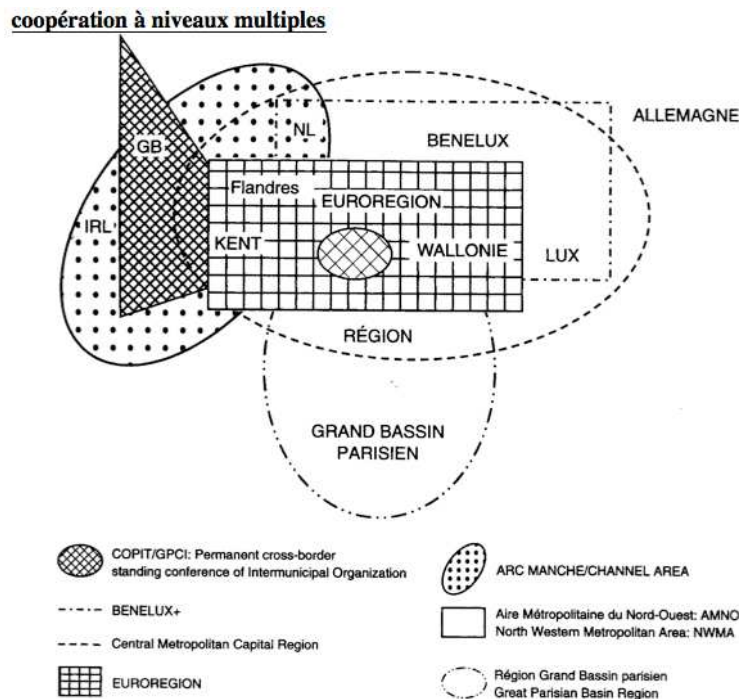
En tout état de cause, la coopération eurorégionale telle qu'elle se développe actuellement interroge aussi une certaine évolution du référentiel des politiques culturelles, évolution liée au paradigme normatif de l'économie de la connaissance dont la créativité est un des ressorts, sinon le moteur et qui se traduit dans la stratégie communautaire de développement Europe 2020 «pour une croissance intelligente, durable et inclusive»⁴⁹. Comme dans d'autres eurorégions, l'action culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche, plutôt que de s'appuyer principalement sur une identité ou un patrimoine géohistoriques communs, se tourne vers la créativité et l'innovation, met en avant des disciplines contemporaines et des manifestations festives, de grande ampleur⁵⁰. Le projet Tool Quizz, ou encore le dispositif lille3000, sont assez représentatifs de cette tendance.

Sur le plan des modalités d'action, l'eurorégion Nord-Transmanche illustre le principal enjeu de la gouvernance des organisations de coopération territoriale : l'articulation entre échelles territoriales et niveaux décisionnels au sein d'un même espace, qu'il s'agisse de l'articulation entre les membres de la même organisation ou entre différentes autorités territoriales, à commencer par l'articulation métropoles-régions. Si le contexte urbain apparaît comme «la réalité territoriale de la gestion des sociétés polycentriques», les villes, en ce domaine, «ne parviennent à une certaine performance qu'à la condition de nouer des relations de coopération avec d'autres échelons territoriaux institutionnalisés»⁵¹. En 1991, l'accord de création de l'eurorégion Nord-Transmanche évoquait le fait que les infrastructures du Tunnel sous la Manche et des LGV ne viendraient renforcer les grandes métropoles eurorégionales que dans la mesure où des stratégies de coopération et de complémentarité seraient développées entre ces métropoles, leurs zones d'influence directe et les zones intermédiaires. Plus récemment, la nécessité d'articuler la région métropolitaine Côte d'Opale/Flandre occidentale belge avec l'Eurométropole lilloise a été par exemple évoquée par les services d'aménagement du territoire de l'État français lors d'un appel à projets pour le développement de réseaux de ville⁵².

À une autre échelle, se pose la question de l'articulation entre les engagements des membres d'une eurorégion dans différents groupements et réseaux territoriaux. La multiplicité de structures et d'implications interterritoriales dans un même espace réduit d'autant la lisibilité de l'échelon eurorégional et en complexifie la gouvernance coopérative. Les

membres de l'eurorégion Nord-Transmanche ont pu s'en détourner d'autant plus facilement qu'ils étaient par ailleurs engagés dans d'autres dispositifs de coopération, au détriment de la pérennisation institutionnelle de l'eurorégion. De plus, les programmes INTERREG, en permettant de maintenir les coopérations entre les membres de l'eurorégion, ont du même coup progressivement supplanté cette organisation.

Illustration 7. L'Eurorégion Nord-Transmanche prise dans un cadre de coopération à niveaux multiples



Source : HEDDEBAUT (O.), *op. cit.*, p. 80.

Plus largement, l'analyse de l'action culturelle dans le contexte de l'eurorégion Nord-Transmanche met en perspective la construction d'une Europe des territoires, et de la culture. Même si l'utilisation du terme «eurorégion» peut renvoyer à différents objets territoriaux et sociopolitiques, confirmant par là même la polysémie et la plasticité du terme⁵³, la persistance de la référence eurorégionale est néanmoins révélatrice d'une certaine forme d'institutionnalisation ou à tout le moins de normalisation du concept, par des voies plutôt informelles, réticulaires et ad hoc. C'est un peu comme si un processus d'institutionnalisation «par le bas» et *a posteriori* était à l'œuvre, illustrant la complexité de processus faisant intervenir de multiples acteurs, à différentes échelles, et dont les étapes de changement peuvent être circonstancielles mais non exemptes de conséquences effectives. Certaines institutions meurent, d'autres naissent, et ce malgré les limites et résistances aux changements⁵⁴. Dans ce contexte, la dimension culturelle est loin d'être anodine ou cosmétique. Ce sont en grande partie des désaccords d'ordre culturel et linguistique – autour notamment du cas de l'arrondissement électoral et judiciaire bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde – qui ont conduit aux élections anticipées de 2010 en Belgique, provoquant une crise de gouvernabilité de l'État et relançant le débat sur une nouvelle étape du fédéralisme évolutif belge.

Notes :

1 ROKKAN (S.), «Territories, Centres, and Peripheries : Toward a Geoethnic-Geoeconomic-Geopolitical Model of Differentiation within Western Europe», in GOTTMAN (J.) (ed.), *Centre and Periphery : Spatial Variation in Politics*, Beverly Hills/London, Sage Publications, p. 163-204.

2 ANDERSON (J.), O'DOWD (L.) et WILSON (T.), «Culture, co-operation and borders», *European Studies: A Journal of European Culture, History and Politics*, vol. 19, 2003, p. 13-29.

3 VAN HOUTUM (H.) et LAGENDIJK (A.), «Contextualising Regional Identity and Imagination in the Construction of Polycentric Urban Regions. The Cases of the Ruhr Area and the Basque Country », *Urban Studies*, vol. 38, n° 4, 2001, p. 747-767.

4 CHURCH (A.) et REID (P.), «Cross-border Co-operation, Institutionalization and Political Space Across the English Channel», *Regional Studies*, vol. 33, n° 7, 1999, p. 643-655.

5 À partir d'INTERREG III (2000-2006) ces zones seront fusionnées. Par ailleurs, le vocable «Transmanche Métropole» a été appliqué au cadre de coopération entre le réseau de villes Normandie Métropole – Le Havre, Caen et Rouen – et le réseau *South Coast Metropole* – Poole, Bornemouth, Southampton, Portsmouth.

6 Cf. BULÉON (P.) et SHURMER-SMITH (L.) (dir.), *Espace Manche - Atlas Transmanche. Face à face et côte à côte*, [en ligne] <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr> (consulté le 02/11/12).

7 <http://www.arcmanche.com> (consulté le 02/11/12).

8 BAUELLE (G.), GUY (C.) et OLLIVRO (J.), «Les scénarios de l'espace européen», in BAUELLE (G.) et CASTAGNÈDE (B.) (dir.), *Le Polycentrisme en Europe. Une vision de l'aménagement du territoire européen*, La Tour d'Aigues/Paris, Éditions de l'Aube/DATAR, 2002, p. 107-154.

9 Ce statut de droit privé a été institué par règlement communautaire en 1985 pour faciliter la structuration des coopérations.

10 LUCHAIRE (Y.), «L'euro-région, fille naturelle du tunnel sous la Manche ?», in LUCHAIRE (Y.), MARCOU (G.) et VICKERMAN (R.), *Le Tunnel sous la Manche entre États et marchés*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1992, p. 379-415.

11 Pierre Mauroy a été maire de Lille de 1973 à 2001, président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais de 1974 à 1981 et conseiller régional entre 1986 et 1988.

12 CORNUDET (C.), «Nord-Pas-de-Calais - Belgique: une eurorégion en gestation», *Les Échos* n° 16409 du 11 juin 1993 : <http://archives.lesechos.fr> (consulté le 09/09/12).

13 VERGER (S.), «La coopération transfrontalière Lille-Kortrijk-Tournai et les 3 néo-institutionnalisations», *Fédéralisme-Régionalisme*, vol. 8, n° 2, 2008, <http://popups.ulg.ac.be> (consulté le 09/09/12).

14 MANEVEAU (R.) □ sous la direction de M. Patrick Hassenteufel □, *L'Eurorégion, un processus d'institutionnalisation manqué. Récit d'une*

traversée entre les marées, mémoire de master Politique & Sociétés en Europe, Sciences Po Paris, Paris, 2008.

15 MANEVEAU (R.), *op. cit.*

16 EURES est un réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen.

17 QUERRET (R.), «L'Eurorégion: Réunissant le Nord-Pas-de-Calais, le Kent, la Wallonie, la Flandre et Bruxelles-Capitale, elle constitue un carrefour culturel», Atlas *Les Échos* n° 20002 du 26 juin 2000, <http://archives.lesechos.fr/archives/2000/Atlas/20002-45-ATL.htm> (consulté le 09/09/12).

18 CHEVALLIER (J.), *Institutions politiques*, Paris, LGDJ, 1996, p. 18.

19 HEDDEBAUT (O.), «The Euroregion from 1991 to 2020 : an ephemeral stamp ?», in HOOPER (B.) et KRAMSCH (O.) (dir.), *Cross-Border Governance in the European Union*, Abingdon, Routledge, 2004, p. 70-88.

20 *L'Eurorégion. Études pour une Région* n°1, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 1997.

21 Il existe un mouvement pour que la région Nord-Pas-de-Calais soit renommée «Pays-Bas français» : <http://www.pays-bas-francais.org> (consulté le 02/11/12).

22 Qui incluent, entre autres, les comtés d'Artois, de Flandre, du Hainaut, de Namur, le duché du Brabant, incluant le marquisat d'Anvers et les villes de Bruxelles et de Louvain.

23 GUENÉE (B.), «Espace et État dans la France du Bas Moyen Âge», *Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, vol. 23, n° 4, 1968, p. 746.

24 WALLON (E.), entrée «Nord-Pas-de-Calais», in DE WARESQL (E.) (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, CNRS Éditions/Larousse-Bordas, 2001, p. 458.

25 CROZAT (D.), «Lille en fêtes : les recompositions de l'espace frontalier par les pratiques festives», *Géconfluences*, dossier thématique : *La frontière, discontinuités et dynamiques*, 2008, <http://geconfluences.ens-lsh.fr> (consulté le 09/09/12).

26 CORNUDET (C.), «Nord-Pas-de-Calais – Belgique : une eurorégion en gestation», *Les Échos*, n° 16409 du 11 juin 1993, <http://archives.lesechos.fr> (consulté le 09/09/12).

27 DACOR, *Institutions territoriales et réseaux culturels européens*, Actes du colloque de Lille, 17-18-16 avril 1996.

28 VINCHON (E.), «Coopération culturelle transfrontalière/Grensoverschrijdende culturele samenwerking», *Les dossiers de l'Atelier transfrontalier*, n°9, Lille, COPIT, 2000.

29 *ibid.*, p. 41.

30 Plus de 2 500 manifestations sur 193 communes de la région Nord-Pas-de-Calais et de la Belgique, plus de 17 000 artistes et plus de 9 millions de visiteurs.

31 HEDDEBAUT (O.), *op. cit.* ; MANEVEAU (R.), *op. cit.*

32 DOUGLAS (M.), *Comment pensent les institutions*, Paris, Éditions La Découverte, 1999, p. 68.

33 HAMEZ (G.) [sous la direction de M. Jacques Malézieux], *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*, thèse de doctorat de Géographie, université de Paris I Panthéon Sorbonne, 2004, p. 405.

34 MANEVEAU (R.), *op. cit.*, p. 65.

35 Conseil économique et social de la Région Nord-Pas-de-Calais, *Actes du Forum Eurorégion 2020 : les voies d'un possible*, Lille, 7 décembre 2000.

36 La création de ce nouveau statut par le droit communautaire en 2006 a accompagné une montée en puissance des programmes de coopération territoriale. Le GECT permet aux groupements interterritoriaux de se structurer en une entité juridique commune et unique, et par là même de stabiliser leur partenariat.

37 Avec l'élection à la présidence du groupement de Michel Delabarre, par ailleurs député-maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque-Grand-Littoral.

38 MANEVEAU (R.), *op. cit.*

39 LLUANSI (O.), *Le Nord, Pas-de-Calais, vers une grande région européenne ?*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 143-144.

40 Comme par exemple le concours annuel Miss eurorégion, le Salon du Transport & de la Logistique de l'eurorégion Nord, le salon CREER «Créer et Reprendre une Entreprise en Eurorégion» en 2007.

41 HAMEZ (G.), *op. cit.*, p. 406.

42 MANEVEAU (R.), *op. cit.*, p. 102-103.

43 De 1996 à 2001 il a été président du réseau international de gestionnaires culturels ORACLE. Il a également dirigé l'Association pour le développement de l'action culturelle opérationnelle en région Nord-Pas-de-Calais (DACOR), organisme créé en 1992 et associé au conseil régional.

44 <http://leadnetwork.nordpasdecals.fr> (consulté le 02/11/12).

45 <http://scenesdunord.fr> (consulté le 09/11/12).

46 <http://www.lille.sortir.eu> (consulté le 09/11/12).

47 Conseil de développement de Lille Métropole, *La coopération culturelle dans l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai : diagnostic et propositions d'actions*, 2010, <http://www.lillemetropole.fr> (consulté le 30/08/10).

48 <http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr> (consulté le 09/09/12).

49 *Conclusions du Conseil sur la contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020*, (2011/C 175/01), JO de l'Union européenne C 175, 54^{ème} année, 15 juin 2011, <http://eur-lex.europa.eu> (consulté le 09/09/12).

50 PERRIN (T.), «Prégnance et renouvellement du référentiel identitaire dans l'action culturelle eurorégionale», in SAEZ (G.) et SAEZ (J.-P.), *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, Paris, Éditions La Découverte, 2012, p. 223-237.

51 BASSAND (M.), LERESCHE (J.-P.) et SAEZ (G.) (dir.), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 29.

52 Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, *Actes des journées techniques de coopération métropolitaine*, 24 et 29 novembre 2005, <http://www.datar.gouv.fr/> (consulté le 09/09/12).

53 Dans un rapport du conseil de développement de Lille Métropole portant que sur l'aménagement du territoire, l'Eurorégion par exemple correspond au Nord-Pas-de-Calais associé à la Belgique frontalière, mais sans le Kent. Dans un accord de l'Orchestre national de Lille relatif aux droits d'auteur, il est précisé que le terme Eurorégion désigne le Nord Pas-de-Calais, la Picardie, le Kent, le Sussex, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

54 CHEVALLIER (J.), *op. cit.*, p. 34-37.

Pour citer cet article

Thomas Perrin, «La coopération culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche : une institutionnalisation sans institution ?», *Fédéralisme Régionalisme*, Volume 12 : 2012 Varia
<http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=1132>

Quelques mots à propos de : Thomas PERRIN

Chercheur associé, Laboratoire PACTE-CNRS, université de Grenoble, Institut universitari d'estudis europeus de Barcelone

affiliation : Laboratoire PACTE-CNRS, université de Grenoble, Institut universitari d'estudis europeus de Barcelone

fonction : Chercheur associé,

Cette revue fait partie du portail PoPuPS du Réseau des Bibliothèques de l'Université de Liège

(URL : <http://popups.ulg.ac.be/>)